CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Prix de la feuille ordinaire.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'*éditeur* de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront calculés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire à une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement les gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

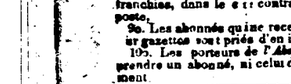

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm MARNS.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS WALKER.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capit. RICHARD LACK.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine CARSON.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à trois heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures; afin de les accommoder, le propriétaire de l'hôtel Washington donnera à dîner à 2 heures et demie. 5 janv—27

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur LOUISIANA, capitaine MOORE, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux arrimagements, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
29 jan nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR PRINCETON, Vicksburg, et les ports intermédiaires.

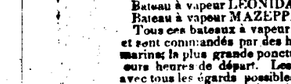

Le steamboat ABEONA, capitaine Smith, partira incessamment pour les ports ci-dessus désignés. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
22 janv 28 et 29 Nouvelle Levée.

Pour le nord et les côtes.

POUR LA MOBILE par le fleuve.

La goëlette paquebot HENRY LEE, capitaine SMITH, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu de jours. Pour le reste du fret, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
28 jan nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR BOSTON—Le brick CAMILLA capitaine Paxton, ayant une grande partie de son chargement engagé, sera prêt à aller à bord, et partira immédiatement. Pour fret d'environ 200 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à R. GRONING & Co.
19 janv

POUR BALTIMORE—La barque A. L. construite à Baltimore, MARY, capitaine John L. Smith, ayant une partie de son chargement engagé. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & Co.
15 janv 47, rue Bienville.

POUR APALACHICOLA.—Le brick paquebot régulier, ENERGY, capitaine G. P. Williams, reçoit maintenant du fret et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, entre les rues Poydras et Girod, ou à TOURNE & BECKWITH,
25 janv 28 et 29 Nlle Levée.

POUR APALACHICOLA—La goëlette paquebot régulier DAVID ROGERS, capitaine Coyle, ayant presque la majeure partie de son fret à bord, et partira sous peu. Pour fret d'environ 400 barils ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à TOURNE & BECKWITH,
15 janv 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour New-York.—Le brick ROXBURG, capitaine PAGE, doublé et chevillé en cuivre, est prêt à recevoir du fret pour sa destination et partira incessamment. S'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à HARROD & QUARLES,
12 jan no. 24, rue de la Deuane.

POUR ST. MARC—La goëlette fine voilière HERALD, capitaine Hayden, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à TOURNE & BECKWITH,
7 janv 28 et 29, Nlle-Levée.

Pour les Ports d'Europe.

POUR TRIESTE—Le brick autrichien de première classe CIRO, capitaine Gilberti, ayant la majeure partie de son fret engagé, sera immédiatement expédié. Pour fret d'environ 200 balles de coton, s'adresser à Th. NICOLET & Co,
12 janv rue Bienville, no. 26.

Pour Marseille.—Le brick fin voilier le VELOCE, capitaine PIGNON BLANC, ayant un chargement engagé, partira sans délai. Pour passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à LEGENDRE & SAMORY,
11 jan no 47, rue Toulouse.

Pour Liverpool—La belle barque anglaise DAVID CANNON, capitaine BRADDON. Pour fret d'environ 800 balles de coton, s'adresser à WILLIAM VANCE.
29 déc

Pour les ports du Mexique.

Pour Tampico.—La goëlette fine voilière CREOLE, capitaine FISHER, bien connue dans le commerce, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la cathédrale ou à JOHN CROSBY,
20 jan no. 33, rue du Camp.

POUR MATAGORDA—La goëlette WM. A. TURNER, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Flaherty, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Toulouse, ou à WM. BRYAN,
22 jan 36, Vieille Levée.

POUR TAMPICO—La goël. A. I. BEE, capit. Salvi, doublée et chevillée en cuivre, du port de 70 tonneaux. Elle est prête à faire un voyage à la première demande, ayant une excellente chambre pour les passagers. S'adresser à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à CUCULLU, LAPEYRE & Co.
22 janv

POUR TAMPICO—Le brick ATTAKAPAS, doublé et chevillé en cuivre, capit. Cormier, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la cathédrale, ou à JOHN CROSBY,
4 janv rue du Camp, no. 38.

Pour les Ports des Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick SYRUS, partira pour le susdit port, aujourd'hui ou demain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Julie, ou à JOHN H. PECK,
27 jan 29, rue Bienville.

POUR LA HAVANE—Le brick, doublé et chevillé en cuivre TEXAS, capitaine Ketcher, ayant une partie de son chargement engagé, et partira dans 3 ou 4 jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 12 ou 14 passagers, s'adresser à R GRONING & Co.
18 janv

A FRETER—Le brick A. I. CICERO, construit à Baltimore, doublé et chevillé en cuivre, capitaine W. J. Watts, porte 900 barils, et ne tire que peu d'eau. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co,
16 janv 47, rue du Camp.

A FRETER—Le brick A. I. ELIZA DAVIDSON, construit à New-York, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Alexander. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co,
15 janv 47 rue Bienville.

Demande—On demande à frêter un navire anglais pour aller à Laguayra, y prendre un chargement de 5 à 7000 quintaux de bois de Campêche, et de là s'en aller à Liverpool. S'adresser à J. PRATS & FILS.
21 jan

A Vendre—Un terrain situé dans la rue Amour, près de l'encognure de la rue St. Ferdinand, mesurant 79 pieds de face, sur 159 pieds de profondeur, avec une maison en bois, composé de 4 appartements, d'un bonne cuisine, chambre à domestiques, etc.
Chez lequel on trouvera aussi à vendre une quantité de pierres de Yorkshire, pour dallage, etc.
18 jan no. 20, rue Bienville.

TRAITES sur Londres à vendre par
20 janv KHON, DARON & Co.

Traites sur Paris et Londres, à vendre par
20 nov—3 KOHN, DARON & Co.

TRAITES sur Philadelphie à vendre par
11 jan—27 M. DE LIZARDI & Co.

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co,
19 janv rue Bienville, no. 47.

Peaux de Chevreuil—11 balles en débarquement et à vendre par Wm. BRYAN,
26 janv 36, Vieille Levée.

QUARTIER-GÉNÉRAL.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier.

ORDRES GÉNÉRAUX,

Les services des troupes qui devaient s'organiser et se tenir prêtes conformément aux ordres du 17 de ce mois, sont maintenant requis.

Des renforts immédiats doivent se rendre sur le théâtre de la guerre, en Floride.

En conséquence, les compagnies de volontaires, qui se sont organisées à cet effet, et tous les individus qui désirent prendre du service, se rendront aux casernes des troupes des Etats-Unis à la Nouvelle-Orléans, à onze heures du matin, mercredi, 3me. jour du mois de février prochain, pour être passés en revue et admis au service des Etats Unis, pour une espace de temps qui n'excédera par trois mois.

Des armes, équipemens et équipages de camp leur seront alors fournis.

Cependant ceux qui désirent s'offrir en qualité de volontaires, trouveront à s'enrôler et recevront tous les renseignemens nécessaires, au bureau de l'adjudant-général, situé dans l'aile gauche de la maison d'Etat, à la Nouvelle-Orléans.

Chaque jour nous apporte des nouvelles plus désastreuses de nos concitoyens en Floride. Tout le pays est ravagé. Un détachement tour entier des troupes qui se rassemblaient pour sa défense, a été détruit; un autre corps, après avoir repoussé l'ennemi dans un combat acharné, reste, par la perte considérable qu'il a essuyée et le départ des troupes de milice qui étaient venues le renforcer, presque hors d'état de se défendre; un troisième a été enveloppé par les sauvages et ne pouvant recevoir de secours, se trouve en quelque sorte en leur pouvoir, s'il n'est immédiatement secouru par mer.

Dans ces circonstances critiques, l'autorité en appelle au patriotisme et à la générosité des citoyens de la Louisiane, auprès desquels un pareil appel n'a jamais été fait en vain. Le sera-t-il aujourd'hui? Non, le zèle et la promptitude que les enfans de la Louisiane mettront à prendre les armes pour voler au secours de leurs concitoyens et porter le nom parmi les sauvages montrera qu'ils n'ont pas dégénéré.

Par ordre du commandant en chef.
PERSIFOR F. SMITH,
22 janv—10 adjudant et inspecteur général.

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—Conseil de Ville.—Séance du 15 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes; seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tous semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitées, et aux mêmes conditions qui sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

A Louer.—Une maison à étage et ses dépendances, située rue St. Claude, entre Ursulines et St. Philippe, cette maison est bien distribuée et peut loger une nombreuse famille. Il se trouve sur le devant de la maison un parterre.

Pour les conditions s'adresser à M. Eugène Macarty, encoignr. de des rues du Quartier et Dauphine.
20 jan—15

A LOUER—A partir du premier Juin prochain, la MAISON ET LES MAGASINS présentement occupés par Mr. Petitpain, située à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse. S'adresser à B. L. BERNARD,
15 janv—6,3ps rue Conti, No. 54.

Magasin à Louer—Au coin des rues Poydras et St. Charles, près du Théâtre de M. Caldwell. Ce magasin est très convenable pour un confiseur ou un marchand de soieries en détail.

L'intention du propriétaire est de ne pas le louer pour y tenir une épicerie.

Aussi à Louer, dans la même maison, 2 jolies chambres bien meublées et une écurie pour 4 chevaux.
25 janv—27

A Louer—Le magasin situé rue du Camp, vis à vis les bains de la Nouvelle Arcade.
S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles. 28 déc

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à B. MARIGNY.
(8 oct—27

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B MARIGNY.

A LOUER—Pour le 1er. Février prochain—Une Maison rue des Grands Hommes, No. 8, près de l'Esplanade. S'adresser à
15 janv R. BRUGIER.

A Louer pour prendre possession de suite.—Une maison à étage située rue des Remparts, entre les rues Ursulines et Hôpital. S'adresser à M. J. J. Mercier, rues des Remparts, encoignure Ursulines, ou rue Royale, no 172.
27 jan—6

CHAPEAUX—Le soussigné prévient ses amis et le public en général qu'il a reçu par de récens arrivages, de la manufacture de John Hunt & Co, de New-Haven, un assortiment complet de chapeaux faits pour ce marché et le pays environnant, composé de chapeaux de soie; de castor gris et noirs, de loutre, et différentes autres qualités, à des prix modérés.

Les négocians résidant à la campagne sont invités à venir voir et à faire leurs achats. Le soussigné désirant réaliser cette partie de marchandises, les vendra à très bas prix, à des conditions favorables.

A. DURBAN,
Rue Royale, une porte après le coin de la rue Saint Louis. 28 jan—6

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes, savoir:

200 barriques vin de diverses qualités; 500 cassons vin rouge, médoc, St. Julien et Lafitte; 200 caisses vin blanc, barsac et sauterne; 60 barils vin blanc; 330 baisses vin de Rousillon; 200 caisses vin de Porto.

Tous les objets ci-dessus ayant droit au drawback.

Aussi: 100 barils eau-de-vie américaine, 4me. preuve; 20 pipes et 45 barils huile de sperme pressée en hiver; 100 sacs poivre; 100 caisses amidon; 5 caisses indigo du bengal; 5 caisses papier à écoliers; 5 caisses à lettres; 25 caisses moutarde anglaise; 12 caisses cannelle; 200 paquets dito; 125 sacs café de la Havane; 100 milliers cigarres de diverses qualités.

LEGENDRE & SAMORY,
28 jan no.47, rue Toulouse.

PECHES DU NORD GREFFES.

Le soussigné vient de recevoir par le navire paquebot Archer, directement de Philadelphie, et court passage, un petit assortiment, de choix en **Pêches Greffées** à quitte noyau et autres qualités. Les personnes qui désirent en obtenir feront bien de s'en procurer immédiatement. Ils sont tous en excellent état et la saison est très favorable pour les transplanter.

☞ Il ne reste plus à vendre que quelques paquets de ces pêches.

Vendus à bon marché et en détail. S'adresser à WILLIAM SMITH,
Magasin de graines, no. 85, rue de la Douane.

☞ Un très grand et superbe assortiment de graines de jardinage de toutes espèces reçues par les dernières arrivages de New-York et de Philadelphie. 28 jan

POMMES de Terre d'Irlande—En mannes et à vendre à bord de la barque Cambrian, capitaine Gowan, venant directement d'Irlande. S'adresser vis à vis le poteau 5 1 fev

AVIS—Le soussigné vient de recevoir un grand assortiment de chapeaux français et américains, qu'il offre à vendre en gros et en détail à son magasin, rue de Chartres, no. 166, entre Toulouse et Jefferson. 11 jan—d PAUL DELERY.

BANQUE DU GAZ—15 janvier 1836—Cette banque achète des lettres de change sur le Nord, au taux suivant:—

Effets à 4 mois de vue, à 2½ pour cent d'escompte.
Dito à 60 jours de vue, à 1 pour cent d'escompte.
16 jan—27 P. BACON, caissier.

Banque du Gaz de la Nlle.-Orléans.
11 Janvier 1836.

CETTE institution achète des lettres de change sur les villes du nord au taux établi par l'agent de la branche banque des Etats-Unis. P. BACOT,
11 jan—27 caissier

$2,000 DE RECOMPENSE.

UNE récompense de **trois mille piastres**, ainsi que tous les frais raisonnables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de **DUDLEY W. BABCOCK**, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000.

BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très prononcé. J. B. PERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—27

A VENDRE—Une **Habitation** de grande valeur propre à la culture de la canne, et susceptible d'un très grand revenu journalier en laitage, légumes, bois et fourrages, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à environ trois lieues au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, et du même bord, bornée dans sa partie supérieure, par l'habitation D'aquin; et dans sa partie inférieure par l'habitation de M. Ledger Fortier, mesurant vingt deux arpents de face au fleuve, dont deux arpents s'étendent jusqu'au lac Pontchartrain, et les vingt autres ont une profondeur de quarante arpents.

Le chemin à cohisses de Carrollton qui arrive à quelques arpents de l'habitation et un chemin qui passant par la métairie recourcit la route de l'habitation à la ville de près de trois quarts de lieue, offre des moyens de transport faciles et à peu de frais en tout temps.

Les améliorations consistent en un beau canal qui va jusqu'au lac Pontchartrain et qui sert d'égout à l'habitation, en deux maisons de maître, une sucrerie et purgerie en briques avec une belle machine à vapeur, des écuries, cases à nègres et plusieurs autres bâtisses.

Les personnes qui désireraient acheter sont invitées à se prendre connaissance des localités.

Pour les termes et conditions, s'adresser rue Toulouse no. 57. 27 jan—6

LETTRES de Change sur New-York, à vendre par 1/2 janv Wm. BRYAN.

KIRSH & Absynthe, venant directement de la Suisse, à vendre par FR. PERRET & GALLY.
15 janv

VOLONTAIRES POUR LA FLORIDE.

L'ON demande immédiatement des volontaires pour Tampa Bay, dans la Floride, auxquels on donnera une gratification de **TRENTE PIASTRES.**

Le général F. F. Smith, a volontairement offert ses services.

S'adresser au rendez-vous, depuis 8 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M. chez M. Charles Dimond, vis-à-vis le marché du faubourg Ste. Marie et au Café du Soleil Levant, rue de la Levée, vis-à-vis la Douane, où tous les détails du service seront expliqués, et la solde établi. Par ordre du comité de la Floride.
20 jan—27

GRAINES DE JARDINAGE.—Le soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il vient de transporter son magasin de graines dans la rue Conti, no. 48, entre Chartres et Royale, et qu'il tiendra constamment un assortiment de graines fraîches qui conviennent le mieux pour le pays et vendra aux prix les plus modérés. R. BEAUVAIS.
25 janv—10

A VENDRE.—Une propriété située au Bayou, vis à vis la propriété Castanedo, mesurant 150 pieds de face audit chemin sur 300 pieds de profondeur et face au chemin de la terre haute. Si cette propriété n'était pas vendue à l'amiable avant le samedi, 20 février prochain, elle serait alors divisée en terrains d'après le plan de M. Louis Bringier, déposé au greffe de M. Hugues Pedesclaux, notaire, et serait offerte en vente publique ledit jour à midi, par M. Tricou, Domingon & Canonge, dans ce dernier cas les actes se passeraient chez M. Pedesclaux, aux frais des acquéreurs. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à
25 janv—27 M. FAUCHE COUGOT.

CHIEN égaré ou volé.—Du no. 97, rue St. Charles, Samedi soir, un petit chien terrier noir, gras et bien fait. Il répond au nom de **Jack.**

AUSSI—Il y a environ un mois, un gros chien noir de Terre Neuve, nommé **Tiger**, il a quelques poils blancs à la poitrine. Dix piastres de récompense seront payées à quiconque ramènera un de ces chiens, ou vingt piastres pour les deux. 19 jan—6

AVIS—Les personnes qui peuvent devoir à la succession de feu Patrick McCarthy, de cette ville sont prévenues que le soussigné a pris des lettres d'administration comme exécuteur testamentaire; en conséquence il invite tous ceux qui doivent à la dite succession à venir regler leurs comptes, ainsi quetous ceux qui peuvent avoir quelques réclamations à les présenter immédiatement A. G. WILSON,
21 jan—13 no. 21, rue Baronne.

$3,000 DE RÉCOMPENSE.

SERONT données à celui qui fera connaître au soussigné la personne qui dans la journée du 27 du courant, entre 3 et 4 heures, pendant le dîner, s'est introduite dans sa chambre, rue Ste. Anne, No. 143, et qui après avoir défoncé son bureau, sa malle et son armoire, a enlevé un portefeuille en maroquin contenant ce qui suit:

Deuxe mille piastres en billets de la Banque de l'Etat de $500 chaque.

Dix mille piastres en billets de la Banque de l'Association Consolidée de $500 chaque.

Trois mille cent piastres en billets de la Banque de l'Union, trois de $1000, un de $100.

Deux mille cent vingt six piastres trente sept cents montant d'un check de la Banque des Etats-Unis de la Mobile sur la Banque des Etats Unis de cette ville, et payable à mon ordre et non endossé.

Un billet tiré par A. Chopard, à mon ordre, payable le 10 Janvier prochain, de $370 46.

Un billet tiré par Brisset & Boulard, à mon ordre, payable le 5 Mars prochain, de $794 96.

Un billet tiré par Duchaine, à mon ordre, payable le 9 Février prochain, de $114 52.

Un billet tiré par Durand & Delhoste, à mon ordre, payable le 4 Mars prochain, de $76.50.

Un billet tiré par N. Rousseau, à mon ordre, échu depuis le 23 Octobre dernier, de $469.62.

Un billet tiré du même, à mon ordre, échu le 18 courant, de $363 02.

Un billet tiré par Anglaire, à mon ordre, payable le 5 Février prochain de $154 93.

Un billet tiré par M. Jacobs, endossé par Tricou, Domingon et Canonge, payable le 10 Mars prochain de $862 17.

Plus—Environ $60 en billets de 10, qui se trouvaient dans le bureau.

Une montre qui était sur la cheminée; cette montre est en or, à répétition, vieille, boîtier et tour à cottes, cadran blanc, très large; sans chaîne ni clé, sonnerie dérangée.

Plus, dans le portefeuille plusieurs lettres, comptes et billets acquittés. P. PASSERON.
30 déc—27

AVIS—Messrs. MICHEL & Co. restaurateurs rue d'Orléans, et face du Théâtre, maison connue sous le nom de restaurant de Lafaye, ont l'honneur de prévenir leurs amis et les habitants de cette ville, que d'après les améliorations faites dans cette maison, ils sont à la portée d'offrir tout ce que l'on peut désirer dans leur restaurant, avec propreté, exactitude et bonté. Ils ont des chambres particulières pour des repas et sociétés privées, une superbe salle pour une table d'hôte de pension particulière, une autre pour des repas privés de société, le tout très indépendant. Ils sont empêtrés que tous ceux qui leur feront l'honneur de visiter leur établissement seront satisfaits dans tous leurs désirs; ils se chargeront également des repas de corps, de festins, soirées, de desserts, banquets etc, tout ce qu'on pourrait désirer en ville.

Ils se chargeront aussi de 2 ou 3 apprentis.
5 jan—30,3ps.

AVIS—M. E. B. DONNELLY a l'honneur de remercier le public ainsi que les docteurs en médecine de cette ville du patronage libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour. Il continue à saigner, ventouser et appliquer les sangsues, et espère que son assiduité, ses attentions et la modération de ses prix lui assureront la continuation de la confiance publique. Il prend la liberté de s'en rapporter au témoignage de la faculté de médecine de la Louisiane, ainsi que des chirurgiens et opérateurs dont il a l'honneur d'être connu.

S'adresser au no. 2, rue Bourbon, une porte après la rue du Canal. 21 jan—27

CINQUANTE PIASTRES de récompense.—Paris marron de l'habitation des soussignés depuis le 17 ou le 18 du mois de mai dernier, le mulâtre nommé **MOSES**, âgé d'environ 24 à 25 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces, il parle le français et l'anglais, belle figure, bien corporé, il marche les pieds en dehors, et a de très grosses chevilles; le dit mulâtre est cigarier de son état.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque l'arrêtera et le logera dans une des geoleades cet Etat.
ALPHONSE PERRET & FRERES.
28 jan—6

10 piastres de Récompense—Seront données pour la négresse **THEMA**, partie marronne de l'habitation de Mr. Jh Verloin, le 19 de ce mois. Elle est d'une taille ordinaire; elle est très flouette, la figure rouge et longue, les dents supérieures toutes cassées. Cette négresse est cuisinière très avancée. Il serait probable qu'elle se tient dans le chemin du Bayou, ou sur la **Levée**, comme revendeuse de café. Elle appartenait ci-devant à Mr. Weres. 26 jan— R. R. BRANDON.

IL a été logé dans la geole de la paroisse Jefferson, les esclaves suivans:

TOM, appartenant à Mr. Bosse; **SALLY**, appartenant à Mr. Smart; Phanor, nègre appartenant à Mr Jones; Hannah, négresse appartenant à Mr. William. Les propriétaires sont priés de les réclamer en se conformant à la loi.
15 janv J. CHARBONNET, shérif

Dix piastres de Récompense—S'est absentée le 4 du courant, la mulâtresse MARY, âgée d'environ vingt trois ans, taille de 5 pieds 5 pouces, bien constituée, figure longue, nez un peu aquilin, ayant une dent de devant gâtée, et les cheveux coupés très près; elle se tient habituellement au débarquement des bateaux à vapeur, et est très souvent avec deux femmes de couleur nommées Cidalise et Magdeleine, demeurant rue Gravier. La récompense susdite sera donnée à celui qui la ramènera à sa maîtresse, encoignure Dumaine et Bourgogne, ou la logera à la geole

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
6 janv—27

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'apprendre aux Messieurs et dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'arriver de Paris et dernièrement de Charleston, et qu'il offre ses services pour extraire **les Cors aux pieds**, et les **ongles qui rentrent dans la chaire, sans la moindre douleur.** Il peut produire une quantité de certificats des personnes les plus respectables de Charleston et d'Augusta, qui témoigneront des succès qu'il a obtenu dans sa pratique

Sa demeure est à l'Hôtel des étrangers, où il restera pendant tout cet hyver, et où on peut le consulter tous les matins. M. CHIEN.

Les Dames et Messieurs qui daigneront l'honorer de leur confiance, sont priés de laisser leurs adresses et l'heure à laquelle ils désirent être visités.
13 déc—20,3ps

ECOLE Nouvelle de Dessin et de Peinture.—M. BIERNACKI, artiste étranger, vient d'ouvrir une école de dessin et de peinture, où par un nouveau mode d'enseignement, il mettra en quelques leçons ses élèves à même de pouvoir dessiner le portrait d'après nature avec autant de ressemblance que le ferait un élève qui aurait étudié la peinture pendant plusieurs années.

M. Biernacki enseignera aussi par un procédé nouveau et en peu de leçons à dessiner d'après nature le paysage, l'académie et le buste. Dans le même court espace de temps, il peut enseigner à peindre à l'huile les fruits et les fleurs.

M. Biernacki invite ceux qui désireraient prendre des leçons ainsi que le public en général à venir visiter son atelier, à l'encoignure des rues de Chartres et Toulouse, où chacun pourra se convaincre de l'excellence de sa méthode. Il se chargerait aussi de donner des leçons particulières et plusieurs élèves se réunissant pour former une classe. 28 janv-6

LE soussigné vient de recevoir par les navires Yazoo, Saratoga et Edward Bonelee, et offre, à vendre un superbe assortiment de bijouteries, consistant en boucles d'oreilles, chaînes, épingletes, sins que des pistolets de poches etc. LOUIS MUH,
28 jan—4 no. 113, rue de Chartres.

Bureau de l'Association Consolidée—14 Janvier 1836—Cette banque tire sur l'Angleterre sur New-York.
14 janv A. MILTENBERGER, caissier.

Pamphlet sur la banque de crédit mutuel—On trouvera cette brochure, avec son introduction et des réflexions de l'auteur, chez GASTON BRUSLE, libraire,
20 jan—3 encoignure des rues de Chartres et Conti.

BINOCHE FRERES préviennent les dames et le public de la Nouvelle Orléans, qu'ils détaillent cette semaine plusieurs caisses de nouveauté telles que soieries, lingeries, pellerines en velour et satin, garnies de dentelle et blondes; et autres articles qu'ils viennent de recevoir par le Marengo.
28 déc—d no. 13, rue Royale, près la rue St. Louis

FRAMBOISE—30 barils en bon état, en débarquement du brick Onelousses, et à vendre par HARROD & QUARLES,
15 janv 24, rue de la Douane.

CONSEIL.

DOUZIEME LEGISLATURE—2me. SESSION.

JOURNAL DU SENAT.

MERCREDI 27 janvier.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: MM. C. Derbigny, président, Bossier, Brownson, Cuny, Dupré, Hoa, Johnson, Labauve, Lewis, Moore, Morancy, et Tête.

M. Labranche de la part du comité d'enrôlement a rapporté comme dûment enrôlé, le bill intitulé: "Acte supplémentaire à un acte pour incorporer la Compagnie de la Bourse et de la Banque de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 1er Avril 1835."

M. Johnson a présenté une pétition de M. Richard Russell de la Nouvelle-Orléans, demandant le Sénat de surseoir à la considération du bill pour incorporer la "Compagnie du Théâtre St. Charles, de l'Arcade et des bains de l'Arcade", attendu que la passation dudit bill serait contraire à ses intérêts.

Un message du Gouverneur, apporté par Mr A. E. Forstall, son secrétaire intime, a informé le Sénat que le Gouverneur avait approuvé et signé les bills et les resolutions intitulées:

"Résolution pour pourvoir à l'établissement d'un bureau des terres des Etats Unis aux Natchitoches."

"Resolution invitant le bureau des travaux publics à faire examiner le bayou Pierre, ce bayou Winsh, et la rivière Pascagoula dans la paroisse des Natchitoches."

"Acte pour fixer les termes spéciaux de la Cour de Pointe-Coupée, dans les paroisses mentionnées et pour d'autres objets."

"Résolution accordant un congé d'absence à M. A Robin, juge de la paroisse de la Pointe-Coupée à J. F Canonge Juge de la Cour Criminelle du 1er. district et pour d'autres objets."

"Acte pour amender les divers actes relatifs à l'imprimeur de l'Etat, et pour d'autres objets."

Un message écrit du Gouverneur a été apporté par M. A. E. Forstall son secrétaire intime.

Un message de la Chambre des Représentans, apporté par M. Florian Roussel, son greffier, a demandé le concours du Sénat, à la résolution invitant nos représentans et nos sénateurs au Congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir une appropriation de fonds pour l'inspection et l'accomplissement d'un canal pour communiquer du fleuve du Mississipi au bayou Barthelemew.

Le même message a informé le Sénat que la Chambre avait donné son concours aux amendemens du Sénat, dans la résolution nommant un comité réuni pour déterminer les limites des Paroisses Pointe Coupée, West Baton Rouge, et Iberville.

Le même message a informé le Sénat que le comité d'enrôlement de la Chambre avait trouvé dûment enrôlé, que l'orateur avait signé, et que la signature du Président était demandée aux resolutions et au bill intitulé:

"Résolution invitant le bureau des travaux publics à faire examiner le canal qui communique du Bayou Lafourche au lac Verret."

"Acte supplémentaire à un acte intitulé, "acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Cou tesse et de la banque d'Acadiana."

"Résolution concernant les troupes qui doivent être maintenues dans les cantons du Baton Rouge."

ORDRE DU JOUR.

Lecture du message de la chambre.

"Résolution pour nommer un comité réuni pour visiter le collége de Franklin.

Sur motion de M. Bossier, la dispense des regles ayant été obtenue, la resolution a été lue pour la 2de. et 3me. fois.

Passée—Messrs. Brownson et Dupré ont été nommés du dit comité de la part du sénat.

"Resolution relative à Thomas Cuny, rapporteur des décisions de la cour suprême.

ORDRE SPECIAL.

"Acte amendatoire et supplémentaire aux divers actes relatifs à l'acte pour incorporer la banque des citoyens de la Louisiane.

Sur la 1re. section de ce bill, engageant et garantissant la foi de l'Etat pour le fond capital de la dite banque montant à $12,000,000.

M. Bossier a fait la motion d'escompter de la garantie la foi de l'Etat, le comité des Natchitoches, l'appel nominal a été demandé et a produit le résultat suivant:

Pour l'adoption de la motion: Messrs. Bossiers, Cuny, Johnson et Moore—4 voix.

Pour le rejet: Messrs. Dupré, Hoa, Labauve, Labranche, Lacoste, Landry, Morancy et Tête.—8 voix.

Sur motion de M. Cuny, amendée par M. Johnson pour escompter les comités des Rapides et de Félicina de la dite garantie de la foi de l'Etat, escompté ceux qui pourront devenir actionnaires de la dite banque.

L'appel nominal a été demandé et a produit le résultat suivant:

Pour l'adoption de la motion: Messrs. Bossier, Brownson, Cuny, Johnson et Moore—5 voix.

Pour le rejet de la motion. Messrs. Dupre, Hoa, Labauve, Labranche, Lacoste, Landry, Morancy et Tête—8 voix.

"Sur motion de M. Moore, pour escompter les paroisses de St. Hélène, Livingston, Washington et St. Tammany, de la dite garantie, l'appel nominal à été demandé et a produit le résultat suivant:

Pour l'adoption de la motion. Messrs. Bossiers, Cuny, Johnson et Moore—4 voix.

Pour le rejet: Messrs. Brownson, Dupré, Hoa, Labauve, Labranche, Lacoste, Landry, Morancy et Tête—9 voix.

Sur la motion de M. Moore pour amender la 1re. section, de manière à requerir que la foi de l'Etat soit donnée seulement sur les bonds émis par la dite banque.—L'appel nominal ayant été demandé, a produit le resultat suivant:

Pour l'adoption de la motion,